

Cette quinzaine, il faut savoir:

Qu'il est question que le Conseil central des syndicats de Montréal organise sous peu une manifestation afin que le Conseil municipal prenne conscience du chômage qui sévit dans la région métropolitaine.

Qu'une organisation du centre universitaire d'Atlanta, qui se dit appuyée par 4,000 Noirs, entreprendra un boycottage économique contre les magasins de cette ville qui refusent d'employer ou de servir des Noirs.

Que les acteurs italiens organisés en syndicats, ont adressé un ultimatum au réseau d'Etat de la T.V. pour obtenir un contrat collectif de travail. Sinon grève.

Que près de 1,000 participantes, représentant 94 pays, ont assisté à l'ouverture de l'Assemblée internationale des femmes, organisée à l'occasion du 50ème anniversaire de la "Journée internationale des femmes" instituée à Copenhague en 1910.

Que l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario a adopté un amendement à leur constitution stipulant qu'à l'avenir aucun membre du conseil d'administration ne pourra conserver son poste s'il fait de la politique active tant au plan provincial que fédéral. (Voir, sur le même sujet, la lettre de J.-P. Lefebvre.)

Que les difficultés que pose le chômage nuisent au mouvement en faveur de l'égalité des femmes devant l'emploi. La réponse de l'opinion à la question de l'égalité des chances d'emploi pour l'épouse, retombe à peu près au niveau de 1950, ce qui marque une baisse sérieuse de la proportion de voix favorables. Cette enquête fut menée par l'Institut de l'Opinion publique.



Vol. XXXVI — No 10

A la Shawinigan Chemicals

UNE ATMOSPHERE IRRESPIRABLE

A la suite d'un différend relatif à l'ancienneté, la Compagnie ferme ses portes aux travailleurs syndiqués - Une situation explosive - La C.T.C.C. prend position.

Au moment où notre journal va sous presse, seize cents travailleurs de la Shawinigan Chemicals, l'une des plus importantes usines de produits chimiques au Canada, attendent que leur employeur leur ouvre ses portes pour reprendre le travail.

De son côté, la Compagnie maintient un lock out de

fait, tout en invitant, en parole, ses employés à rentrer à l'usine... Malgré ces invitations publiques, elle refuse toutefois les travailleurs qui se présentent. Aux négociateurs avec lesquels elle a entrepris des pourparlers, elle refuse aussi de négocier au mérite les problèmes qui ont conduit au différend et prétend se réserver le droit d'exercer des représailles contre les travailleurs qui ont protesté contre ses attitudes.

L'ancienneté

Tout a commencé il y a quelques semaines quand la Compagnie s'est mise à appliquer la clause d'ancienneté de la convention collective de travail d'une façon mesquine et restrictive, s'accordant à elle seule le droit de fixer à sa fantaisie les exigences normales des diverses tâches, ce qui conduit, en pratique, à de nombreuses violations de l'ancienneté. Des instructions ont été données aux contremaîtres, instructions qui ne tiennent pas compte de la convention.

De son côté, le syndicat soutient que la convention ne donne aucune discrétion à la Compagnie dans l'application de l'ancienneté et que les exigences normales de la tâche sont strictement en relation avec la tâche elle-même et le travail à faire, ce qui signifie que de telles exigences ne doivent pas être fixées d'après l'opinion de la Compagnie mais plutôt en se basant sur les

faits qui sont facilement vérifiables.

Ce changement d'attitude, de la part de la Compagnie, a provoqué une accumulation de griefs.

Consultations

Il est trop tôt pour se prononcer sur la tournure éventuelle du différend mais la situation reste explosive.

Aussitôt que la menace de conflit s'est précisée, les dirigeants du Syndicat ont pris contact avec les autorités de la C.T.C.C. soulignant que depuis le changement d'attitude de la Compagnie, l'atmosphère de l'usine était devenue irrespirable, paralysant le fonctionnement normal du mécanisme prévu dans le contrat pour le règlement des griefs. Ils ont fait valoir qu'indépendamment de la volonté du Syndicat, il existait un état de conflit qui pouvait dégénérer en arrêt de travail.

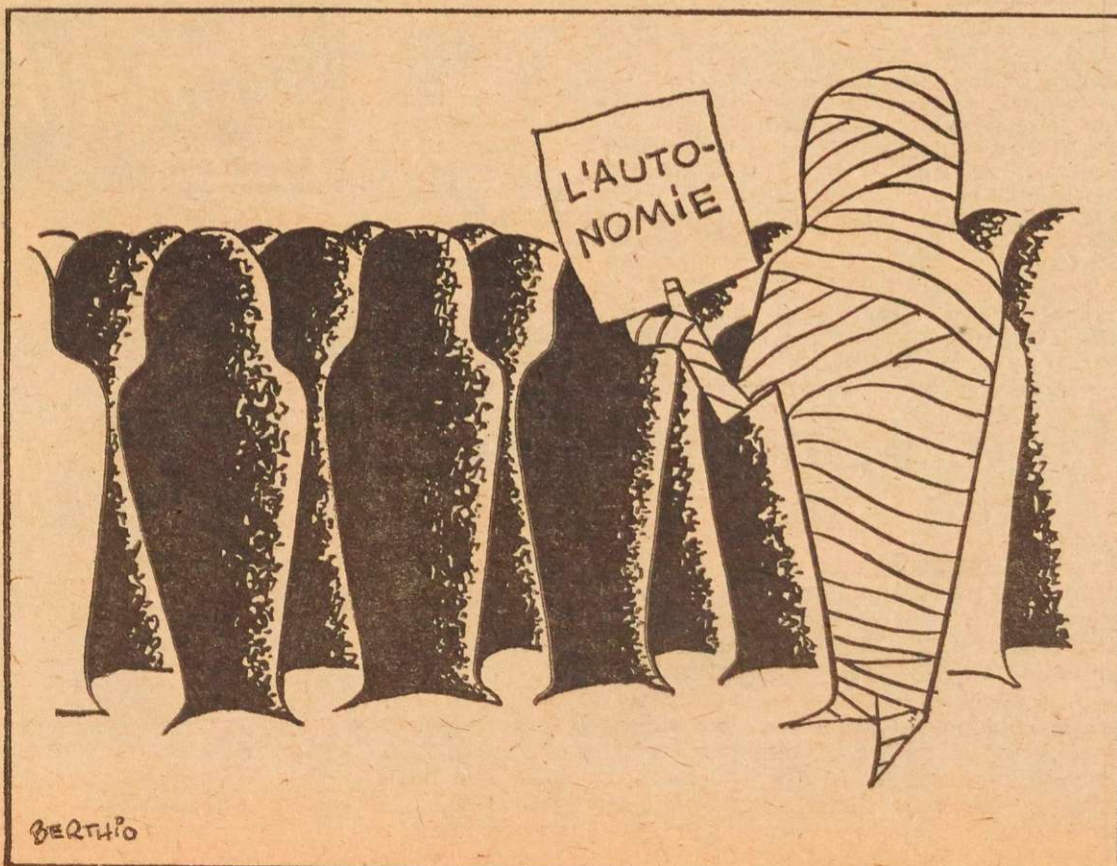
Le problème qui se posait au Syndicat était de savoir s'il devait risquer de perdre le contrôle de ses membres et abandonner les travailleurs à leur sort, en s'abstenant de toute initiative dans cette situation délicate, ou au contraire prendre charge du problème tel qu'il se présentait, même s'il n'en était pas responsable.

Garder le contrôle

Considérant que les instructions données aux contremaîtres par la Compagnie constituaient une provoca-

(Suite à la page 2)

LA CAMPAGNE DE L'UNION NATIONALE



A LES VOIR ON DIRAIT PLUTOT "L'AUTOMOMIE"

(Voir notre article en page 3)

La science et l'industrie

Avec sa façon de faire des choses peu orthodoxes—à la grande joie des spectateurs—le vicomte Hailsham, ministre britannique de la Science, a choisi d'inverser la procédure normale et le protocole quand les chefs du mouvement syndicaliste lui ont demandé de le rencontrer. Il se rendit au quartier général du Congrès des syndicats de métiers (T.U.C.) au lieu de demander aux syndicalistes de venir le voir à ses bureaux ministériels. C'était la première fois qu'un ministre se rendait à la Maison du Congrès.

Mais, malgré l'affabilité de lord Hailsham et la cordialité de la réception qui lui fut réservée, il ne s'agissait pas d'une rencontre mondaine. Cette rencontre ne devait pas conduire à des conclusions, encore moins à prendre des décisions; c'était plutôt l'occasion de se renseigner sur l'esprit et les intentions du ministre de la Science, de le mettre en contact avec la pensée et les aspirations des syndicalistes et de l'éclairer sur les craintes qu'ils entretiennent sur certains aspects de la recherche scientifique et de ses applications à l'industrie britannique.

Avancement dans l'industrie

Le dossier britannique d'après-guerre dans le domaine de l'énergie atomique ou de la propulsion par turbo-réacteurs, pour mentionner deux exemples frappants, prouve que le pays ne manque ni de talents pour inventer, ni d'habileté à appliquer les inventions à la pratique.

Les chefs du mouvement ouvrier désireraient plutôt questionner le ministre sur l'ampleur et la portée de l'effort scientifique du Royaume-Uni et sur la rapidité avec laquelle les nouveaux appareils, matériaux et méthodes passaient du laboratoire à la mise en fonction à l'usine. Et particulièrement, ils voulaient recevoir l'assurance que le gouvernement ne négligeait pas d'encourager l'avancement de la science dans l'industrie.

Le mouvement syndical, dans son ensemble, ne s'est pas montré effrayé à la perspective d'un tel avancement. Il y a quatre ans, quand l'automation fit la manchette des journaux, le T.U.C. refusa de se laisser gagner par la panique. En fait, il dit franchement que le grand risque n'était pas que l'automation vienne trop vite, mais qu'au contraire elle se fasse trop lentement et que la Grande-Bretagne, qui vit de son commerce (et les produits manufacturés représentent une bonne partie de ses exportations) puisse se trouver dépassée, que ses produits soient hors prix ou démodés face à une compétition très active sur les marchés mondiaux.

Plus de prospérité

Le T.U.C. déclarait que l'automation était une partie des progrès scientifiques et technologiques qui pouvaient amener une plus grande prospérité, mais les syndicats s'engageaient à faire en sorte que l'être humain ne soit pas oublié quand la machine et les méthodes de production se modernisaient.

Déjà auparavant et surtout depuis l'automation, les syndicats ont rebattu le thème suivant lequel l'industrie britannique devait investir à fond pour son propre avenir scientifique.

Les gens avec lesquels le ministre pour la Science discuta des dernières variations sur ce thème étaient des membres de comité spécialisés du T.U.C., l'un s'occupant des problèmes de la production, et l'autre — où des hommes de science de grande réputation assistent régulièrement aux as-

semblées en tant que conseillers — qui fait rapport sur les développements et les perspectives scientifiques au Conseil général du T.U.C.

Les chefs du mouvement ouvrier soulignèrent à lord Hailsham le fait que certaines industries étaient assez entreprenantes, alors que d'autres encore n'appliquaient que partiellement ou trop lentement les résultats des recherches à la production, ou ne les appliquaient pas du tout.

Les industries auxquelles on reproche de n'avoir pas assez d'esprit scientifique sont celles où les petites firmes prédominent — et la Grande-Bretagne est encore, en dépit de l'augmentation des complexes industriels importants, une nation de petites firmes: les deux tiers des travailleurs de l'industrie manufacturière sont employés par des firmes qui n'ont pas plus de 1,000 travailleurs chacune sur leur liste de paye.

Développement de la recherche

Ce dernier facteur démontre bien la nécessité, dans l'esprit du T.U.C., d'augmenter le travail des associations de recherche industrielle et d'assurer la diffusion rapide des connaissances scientifiques qui découlent de leurs activités.

Les syndicats sont prêts à aider à cette réalisation: le nombre des groupes scientifiques des diverses industries qui ont admis des représentants du mouvement ouvrier au sein de leurs conseils n'a cessé d'augmenter dans ces dernières années, mais certains d'entre eux n'étaient pas persuadés que les syndicalistes avaient un intérêt vital dans le progrès scientifique de l'industrie et pouvaient aider les organismes de recherche par leur vaste expérience pratique dans les ateliers tout en accroissant leurs propres connaissances des perspectives que la science pouvait ouvrir aux travailleurs de chaque industrie.

Les porte-parole du T.U.C. reconnaissent que le ministre pour la Science n'a pas d'autorité exécutive, que sa tâche consiste à assurer un équilibre entre les activités scientifiques essentielles de la nation, empêchant que la recherche ne se concentre en quelques domaines étroits, et qu'il travaille plus par persuasion que par direction. Il assume une fonction de surveillance dans le Département de la recherche scientifique et industrielle, dans la direction duquel se trouvent deux délégués du T.U.C., et qui doit dépenser un million de livres sterling dans les prochaines années pour répandre les renseignements scientifiques dans l'industrie.

A la suite de leur entretien avec lord Hailsham, les porte-parole du T.U.C. croient qu'il réussira, grâce à son influence considérable, à stimuler les industries pour qu'elles consacrent une plus grande part de leurs ressources à la recherche scientifique et à ses applications, et à veiller à ce que la nation ne continue pas à manquer de main-d'œuvre scientifiquement qualifiée.

La situation syndicale en Italie

Avant le fascisme, il y avait en Italie deux grandes confédérations de travailleurs: la "Confederazione Generale del Lavoro" (Confédération Générale du Travail) contrôlée par les socialistes et fondée en 1906, et la "Confederazione Italiana dei Lavoratori" (Confédération italienne des Travailleurs), dirigée par les catholiques et fondée en 1918.

Elles atteignirent toutes les deux leur point culminant, au point de vue effectif, vers 1920: la Confédération socialiste se flattait à l'époque d'avoir deux millions deux cent mille membres, la Confédération catholique en avait un million deux cent mille. Parmi les catholiques, 850,000 étaient des cultivateurs exploitant la terre pour leur propre compte (petits propriétaires, fermiers, métayers), tandis que cent mille autres étaient des ouvriers agricoles. Le plus grand syndicat catholique dans l'industrie était celui des travailleurs tisserands avec 130,000 cotisants, suivi par les métallurgistes (15,000), les menuisiers et charpentiers (12,000), les ouvriers maçons (8,000), les travailleurs de l'habillement (5,000), les mineurs et tailleurs de pierre (5,000).

Dans le secteur des transports publics, les syndicats les plus forts étaient ceux des cheminots (24,000) et du personnel des tramways (26,000).

Les 45,000 syndiqués qui restaient étaient répartis entre des syndicats de moindre importance, tandis que le syndicat des employés du secteur privé totalisait à peu près 5,000 membres.

A côté des deux grandes Confédérations, il y avait l'Unione Sindacale Italiana, dirigée par les anarchistes et comptant environ 300,000 adhérents, et l'Unione Italiana del Lavoro, dirigée par les républicains et dont l'effectif était évalué à 150,000 membres.

Somme toute, l'ensemble des travailleurs affiliés à ces quatre organisations ne dépassait pas les quatre millions.

Après la chute du fascisme, tant que l'unité syndicale réalisée par les tendances chrétienne, communiste et socialiste subsistait au sein de la CGIL, le nombre de syndiqués fut évalué à six ou sept millions. Il est certain que, durant la période allant de 1945 à 1948, l'effectif des travailleurs syndiqués a été le plus nombreux en Italie.

On a tout lieu de croire qu'après la scission syndicale qui se produisit en juillet 1948, cet

effectif s'est notablement amoindri, encore que les dirigeants des principales organisations syndicales (CGIL, CISL, UIL, CISNAL) se soient toujours targués, à l'occasion de leurs conférences de presse, de posséder encore un très grand nombre d'adhérents.

On essaie souvent de faire passer pour des cotisants les travailleurs qui votent aux élections des Commissioni Interne (Comités d'entreprise). En fait, tous les travailleurs, qu'ils soient cotisants ou non, participent à ces élections. Aussi s'agit-il, en ce qui concerne l'Italie, de ne pas confondre "adhérents" et "cotisants".

Au stade actuel de l'évolution, on évalue à plus de 3 millions le nombre d'adhérents de la CGIL (social-communiste, FSM), à plus de 2 millions ceux de la CISL, qui se dit neutre, à quelque 700 mille ceux de la UIL socialiste (également affiliée à la CISL internationale), et à un peu plus de 200 mille les adhérents de la CISNAL, dirigée en grande partie par d'anciens syndicalistes fascistes.

Il y a encore de nombreuses organisations autonomes; par exemple la FABI (Federazione Autonoma Bancari Italiani), dirigée en majeure partie par des éléments catholiques, et à laquelle on attribue plus de 20,000 adhérents; et la CISAL (Confederazione Italiana Sindacati autonomi dei Lavoratori) qui compte beaucoup d'adhérents parmi les travailleurs des services publics, et dont l'effectif est évalué à 30/40 mille.

La plupart des affiliés catholiques de l'ancienne "Confederazione Italiana dei Lavoratori" sont aujourd'hui organisés dans la "Confederazione Italiana dei Coltivatori Diretti" (petits propriétaires, fermiers, etc.). Statutairement, cette confédération s'inspire des principes de la doctrine sociale chrétienne et elle a même des conseillers ecclésiastiques nommés par les Evêques.

Dans cet aperçu de la situation en Italie, il y a lieu de tenir compte aussi des Syndicats Chré-

tiens que l'on vient de reconstituer, et dont l'organisation la plus importante est celle des LLD (Liberi Lavoratori Democratici) avec leurs deux syndicats des travailleurs de l'automobile et des travailleurs des industries sidérurgiques, fédérativement affiliés à l'Internationale des Métallurgistes chrétiens.

Le nombre de leurs adhérents, sur la base des voix émises aux Commissioni Interne (Comités d'entreprise) peut être évalué à environ 23 mille. (Labor)

La rétroactivité

(Suite de la page 3)

qu'il était au point d'origine, c'est-à-dire en juin 1959, et d'ajouter Me Pigeon "voilà pourquoi, soutenir que les tribunaux d'arbitrage établis en vertu de la Loi des différends entre services publics et salariés ne peuvent pas accorder la rétroactivité" (?) équivaldrait à soutenir que la loi, en interdisant la grève et en imposant le recours à l'arbitrage dépouille les salariés de leurs droits".

Décision importante

C'est avec beaucoup d'impatience que nous attendons la sentence arbitrale du tribunal Lippé-Bergeron-Bélanger. La décision sur cette question, quant aux conséquences qui en découleront, ne manquera pas d'intéresser grandement non seulement les employés concernés mais tous les travailleurs et toutes les organisations syndicales.

Jacques Archambault.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Une atmosphère...

(Suite de la page 1)

tion, en indiquant que la Compagnie avait comme politique de violer la convention collective, la C.T.C.C. a conseillé au Syndicat de faire le nécessaire pour garder le contrôle de la situation, même si son attitude pouvait donner lieu à des critiques, des accusations et des blâmes.

Jusqu'ici, l'attitude du Syndicat fait contraste avec la position intransigeante de la Compagnie.

A l'opposé de cette dernière, qui refuse d'entamer des pourparlers sur les griefs qui ont amené le différend, et refuse d'accepter un retour au travail sans représailles, le Syndicat a accepté que le personnel nécessaire entre à l'usine pour éviter que l'outilage soit endommagé.

On espère encore que la Compagnie se rendra à la raison et acceptera de négocier de bonne foi le règlement de ce conflit.

NEGOCIATIONS

La rétroactivité: terme impropre, droit sacré

(par Jacques ARCHAMBAULT)

Nous avons fait état, dans un numéro précédent, de l'arbitrage d'une importance exceptionnelle qui s'est déroulé au Palais de Justice de Québec, ces derniers temps. Il met aux prises, si vous vous rappelez, une vingtaine d'institutions d'hospitalisation de la ville de Québec et des environs et quatre syndicats d'employés d'hôpitaux, groupant deux mille six cents (2,600) employés affiliés à la Fédération nationale catholique des Services et à la C.T.C.C. Les séances d'audition, dans cette affaire, se sont terminées le 22 avril dernier.

Nous avons alors expliqué en quoi consistaient les principales demandes des syndicats, mais il est un point particulier sur lequel nous croyons utile de revenir parce qu'il nous semble intéresser non seulement les employés d'hôpitaux mais également d'autres groupes de salariés. Il s'agit du problème qui se rattache à ce qu'on appelle communément la rétroactivité des conventions collectives de travail.

Conventions terminées le 15 juin 1959

Il importe de faire remarquer ici que les conventions collectives de travail, au sujet desquelles les syndicats de Québec sont à l'arbitrage, sont terminées depuis le 15 juin 1959, il y aura donc bientôt un an. Il va sans dire, également, que les syndicats intéressés ont insisté, à la bouche de leur procureur, Me Louis-Philippe Pigeon, c.r., pour que la sentence arbitrale qui se-

ra rendue prenne effet à compter du 15 juin 1959. S'il en est autrement, les employés concernés seront littéralement et fort injustement frustrés des avantages se rattachant à près d'un an de négociations collectives.

Argumentation impressionnante

La thèse soumise à ce sujet devant le tribunal, par le brillant bâtonnier du Barreau Me Pigeon, ne nous paraît souffrir, à notre point de vue, d'aucune contestation valable. Elle s'appuie non seulement sur le droit mais encore sur le simple bon sens et la logique la plus rigoureuse. La loi des différends entre les services publics et leurs salariés stipule (art. 4) "qu'aucune sentence arbitrale fixe les conditions de travail ne lie les parties pour une période plus longue qu'un an". Or, il est pratiquement et juridiquement insoutenable, d'affirmer

avec vigueur Me Pigeon, que le point de départ de cette année de durée soit autre que celui de la date d'expiration de l'ancienne convention collective de travail.

Excès de pouvoir

Lorsque les arbitres déterminent des conditions de travail pour une période autre que celle qui a fait l'objet des négociations, période déterminée d'ailleurs par le mandat qui leur est confié par le ministre du Travail, ils excèdent tout simplement leur pouvoir et rendent une sentence invalide, de conclure Me Pigeon.

En effet, lorsque les syndicats se sont présentés devant l'Association Patronale, en avril 1959, après avoir adressé les avis requis en temps utile, ils ont déposé devant l'Association le texte des amendements aux conventions collectives de travail se terminant le 15 juin 1959, mais en vue d'une nouvelle convention qui s'étendrait du 15 juin 1959 au 15 juin 1960. Or, le tribunal d'arbitrage a été constitué pour régler tel différend entre les parties, différend défini par le mandat du ministre du Travail comme devant se rapporter à l'établissement de conditions de travail pour la période à compter du 15 juin 1959 et pour un an.

"Décider autrement, d'affirmer Me Pigeon, c'est faire disparaître le différend pour une période, (en d'autres termes, c'est supposer qu'il y a un vide

SHAWINIGAN

Gain de \$60,300 à l'Aluminium

Quelque 200 employés de l'Aluminum Company viennent de recevoir la somme de \$60,300 comme rétroactivité pour du temps fait devant être consacré au repos, selon la sentence rendue par M. M. Paul-Emile Dufresne, de Montréal.

On se souviendra, sans aucun doute, des difficultés que les cuivistes ont rencontrées au sujet des périodes de repos. A deux reprises, ils ont même formé une ligne de piquetage symbolique devant les bureaux de la compagnie pour lui faire comprendre qu'ils n'entendaient pas laisser violer la convention collective et surtout une sentence arbitrale, qui ne laissait aucunement à la compagnie de doute possible.

Non seulement la compagnie ne voulait pas appliquer la sentence arbitrale favorable au syndicat, mais elle ne voulait même pas appliquer l'interprétation qu'en donnait l'arbitre lui-même.

L'accord, qui est survenu entre la compagnie et le syndicat ne concerne pas seulement le remboursement d'une somme de \$60,300 aux 200 cuivistes, mais cette entente a des répercussions sur les conditions de travail pour ce groupe d'employés.

Policiers et pompiers

En fin de semaine, le syndicat professionnel des policiers et pompiers a fait parvenir au Conseil municipal une lettre dans laquelle le syndicat rappelle que sa demande de formation d'un conseil arbitral n'empêche nullement le Conseil et le syndicat de se rencontrer pour continuer la négociation de la convention collective de travail.

Cette lettre était une réponse à certains échevins qui ont déclaré que le Conseil ne pouvait rencontrer le syndicat parce que ce dernier a porté le litige en arbitrage.

Selon la loi, les deux parties peuvent quand même se rencontrer afin de négocier directement.

Nous espérons que le Conseil municipal prendra ses responsabilités en ce qui concerne les négociations non seulement avec le syndicat des policiers, mais également avec le syndicat des employés manuels.

juridique après le 15 juin 1959), c'est contraire à tout processus judiciaire d'adjudication."

Rétroactivité: terme impropre

C'est donc dire que le terme rétroactivité est un terme im-

propre, dans les circonstances. Ce n'est pas parce que les négociations ont duré près d'un an et que le tribunal aura à trancher le litige, en mai ou juin 1960, que le même différend est devenu autre que ce

(Suite à la page 2)

LA CAMPAGNE ELECTORALE

M. Antonio Barrette rate la cible

Si M. Barrette avait voulu inquiéter sérieusement les électeurs à son sujet (ce qui, vraisemblablement, n'était pas son but) il ne s'y serait pas pris autrement.

Son discours de dimanche dernier, qui inaugurerait la campagne électorale de l'Union nationale, avait en effet quelque chose de très inquiétant.

Enfantillages

Commençons par le moins grave: ces déclarations laroyantes et enfantines dont M. Barrette avait donné le premier lors de son élection à la chefferie et dont il ne semble pas se corriger.

Exemple: "Quand j'ai accepté la tâche qu'on m'a confiée, j'ai immolé sur l'autel de la patrie tout ce qui me restait..."

Cela fera peut-être verser une larme aux partisans endurcis de l'Union nationale. Mais pour des gens raisonnables, de telles affirmations apparaissent non seulement ridicules mais un peu insultantes. M. Barrette veut-il nous faire croire que les premiers ministres sont des martyrs? La couleur est un peu grosse à avaler!

Pas d'excuses

Mais ces enfantillages paraissent sans gravité, comparés aux affirmations d'ordre proprement politique du pre-

mier ministre sortant.

"Nous ne venons pas nous excuser pour des choses qui auraient été mal faites ou omises...", a déclaré le chef de l'Union nationale. Voilà qui est plus grave. Sans doute ne fallait-il pas s'attendre à des excuses. C'est trop espérer d'un homme public en période électorale. Mais quand cet homme public NOUS DOIT DES EXCUSES, il devrait au moins se contenter de ne pas les faire, sans souligner le fait qu'il nous les refuse.

M. Paul Sauvé ne s'est pas excusé pour les fautes de M. Duplessis. Mais on avait l'impression qu'il s'efforçait de les corriger. Il ne criait pas: "Je ne vous fais pas d'excuses!"

Car, à la vérité, M. Barrette devrait s'excuser. Il devrait s'excuser auprès de la classe ouvrière d'avoir été pratiquement absent, pendant deux ans, de son ministère, pendant qu'il boudait M. Duplessis. Il devrait s'excuser pour la stagnation de la législation ouvrière qui n'a pas bougé (si non vers le pire) depuis quinze ans. Et j'en passe!

Pas de ferme propos

Mais le plus grave, c'est que, loin de s'excuser, M. Barrette a voulu se faire une gloire des faiblesses de son parti.

Ainsi, il a proclamé avec fierté que l'Union nationale n'avait pas de programme et n'en voulait pas. "Notre programme à nous, a-t-il affirmé, il existait déjà cinq années avant que nous prenions le pouvoir, en 1931".

Beau sujet de gloire, en vérité! Cela fait donc 29 ans que l'Union nationale n'a pas fait l'effort de pensée nécessaire à la définition d'un programme d'ensemble, c'est-à-dire à la mise au point de solutions adaptées aux problèmes de l'heure, tels qu'ils se présentent aujourd'hui?

Par Gérard Pelletier

Et s'il existe des reproches nombreux à faire au parti libéral (nous ne nous en priverons pas, le moment venu), on ne saurait certes pas, comme M. Barrette, lui reprocher d'avoir un programme! Gouverner, c'est prévoir. Il est normal que de quatre ans en quatre ans, un parti renouvelle ses prévisions. Mais M. Barrette n'aime pas ça: "Le parti libéral, dit-il, méprisant, nous arrive avec un nouveau manifeste".

M. Barrette, vous nous inquiétez! Un nouveau manifeste, une pensée qui s'adapte,

un renouvellement de vos idées, c'est justement ce qui manque à l'Union nationale. Votre programme de 1931, ça ne sent pas seulement la poussière; ça commence à sentir la pourriture...

Tel qu'en lui-même

Enfin, par-dessus toutes ces considérations secondaires, M. Barrette a lancé son cri de guerre principal, il a fixé le thème de la campagne. Allait-il nous servir quelque chose de nouveau? Non. Essayerait-il au moins de renouveler un vieux thème, de le repeindre, de le remettre à neuf? Mème pas.

Le cheval de bataille de l'Union nationale n'a pas changé: c'est l'autonomie provinciale. L'objectif est même formulé dans les mêmes termes exactement que depuis toujours: "L'Union nationale prendra votre défense contre la centralisation fédérale".

C'est à se demander vraiment si M. Barrette prend les électeurs au sérieux.

Entre amis!

Si les libéraux étaient encore au pouvoir à Ottawa, peut-être ce couplet-là aurait-il des chances de succès. Parce qu'enfin, le parti libéral fédéral était l'adversaire de l'Union nationale. Quand M. Duples-

sis attaquait M. Saint-Laurent, l'accent y était. Cela avait l'air vrai.

Mais les conservateurs, au contraire, sont des amis de M. Barrette: rencontres amicales avec M. Fleming, éloges de M. Balcer, échanges de compliments avec M. Diefenbaker, petite visite à M. Frost, ça n'a pas cessé depuis trois mois! De plus, l'Union nationale elle-même a mis les conservateurs au pouvoir à Ottawa, collaborant de toutes ses forces à l'élection fédérale.

C'est pour nous défendre contre ces centralisateurs-là, mis au pouvoir par son parti, que M. Barrette nous demande de le réélire? Ça tient de la bouffonnerie.

* * *
Non, vraiment, M. Barrette a raté la cible.

Il devrait reprendre ce discours, comme les écoliers reprennent un devoir dans lequel ils ont semé trop de fautes.

C'était un mauvais départ. Nous attendons, pour écouter sérieusement le chef de l'Union nationale, qu'il nous parle d'éducation (projets d'avenir), de législation ouvrière (projets d'avenir) et de législation sociale.

Quoi qu'il en pense, un chef de parti ne saurait se passer d'un programme et nous voudrions bien connaître le sien.

Pour l'égalité de tous les hommes

Racisme aveugle source d'injustice

Sur une lettre de Son Em. le cardinal Liénart

(par Fernand JOLICOEUR)

Quand on parle de discrimination raciale, on pense surtout aux conflits qui naissent entre hommes de couleurs différentes et aux injustices qui s'ensuivent.

Cela vient probablement de la publicité qu'on a faite autour de la situation des Noirs en Afrique et dans le sud des Etats-Unis.

Le problème est cependant beaucoup plus grave que cela et il se pose aussi dans les relations entre gens de même couleur, mais de races différentes. La vague d'antisémitisme qu'on a connue récemment en Europe nous le prouve également.

Sommes-nous exempts de tout blâme ?

Nous nous révoltons bien quand nous apprenons qu'un Noir est traité injustement. Nous avons aussi protesté quand Hitler a soumis des millions de Juifs aux horreurs des chambres à gaz et des camps de concentration. De là cependant à considérer tous les hommes comme des frères, il y a une marge assez grande que nous ne sommes peut-être pas tous prêts à franchir.

Sur cette question d'antisémitisme en particulier, nous avons besoin de nous examiner. Trop nombreux ont été ceux qui nous ont dépeint les Juifs comme des êtres dangereux cherchant à dominer la vie économique pour que nous n'ayons pas fini par en croire quelque chose. Trop

souvent, devant nous, chrétiens, on a traité les Juifs de peuple maudit de Dieu pour que nous puissions facilement faire montre de sentiments fraternels à leur égard.

Un racisme aveugle

Le 6 mars dernier, la revue "Documentation Catholique" publiait une lettre pastorale de Son Eminence le cardinal Liénart, archevêque de Lille, en France, sur "la question juive et la conscience chrétienne". Dans ce document qui expose "la doctrine trop peu connue de l'Eglise sur la destinée du peuple juif", le cardinal Liénart traite l'antisémitisme de "racisme aveugle, source de tant d'injustices et d'inimitiés."

"Au point de vue humain, dit-il, l'antisémitisme exploite l'instinct mauvais qui dresse si facilement l'une contre l'autre les diverses races. Il y en a pour lesquelles nous éprouvons une sympathie naturelle et d'autres qui nous inspirent de l'antipathie ou du mépris."

Nous n'avons pas attendu Hitler pour nous croire d'une race supérieure aux Juifs. Celui-ci n'a fait qu'exploiter l'antipathie que les peuples d'origine européenne ont toujours eue pour les Juifs.

La vieille querelle entre "Aryens et Sémites" remonte très loin dans l'histoire et comporte une grande part de mystère. On a donné le nom de Sémites aux peuplades d'Asie Mineure dont les langues avaient une origine commune: les Juifs, les Syriens, les Arabes et d'autres. Les Aryens sont ceux qui, venus on ne sait trop d'où, sont descendus du Nord, ont envahi l'Iran (qui leur doit son nom) et ont menacé constamment les peuples sémites.

D'après les historiens, les Aryens sont les frères aînés des Grecs, des Romains, des Français, des Anglais, des Allemands et de bien d'autres peuples, constituant une branche maîtresse de la race blanche. Les Sémites sont une autre branche de la même race blanche. Aryen vient d'un vieux mot sanscrit qui veut dire "vénérable". Sémite nous rappelle l'un des fils de Noé.

Même si nous sommes de descendance aryenne, ce n'est sûrement pas à cause des rivalités entre les Aryens et les Sémites, deux mille ans avant Jésus-Christ, que nous pouvons avoir de l'antipathie pour les Juifs d'aujourd'hui! C'est plutôt, comme le laisse entendre le cardinal Liénart, parce que ce peuple, "dispersé parmi toutes les nations, conserve au milieu de nous ses caractères ethniques, sa mentalité propre, ses usages, sa religion." Obligés de lutter pour survivre, les Juifs ont développé des qualités admirables et sont devenus des concurrents sérieux pour ceux qui croient le succès dû uniquement aux gens de leur race.

Notre mission de chrétien est de "répandre dans le monde le sens de l'égalité de tous les hommes devant Dieu". Voilà un principe de vie que des syndicalistes, pour être logiques avec eux-mêmes, doivent à la fois pratiquer et prêcher.

quelques milliers d'années en arrière pour découvrir que nous sommes tous issus d'une même souche, que nous sommes tous frères. Le cardinal Liénart nous fait cependant comprendre que cela n'est pas nécessaire, que chrétiens et Juifs ont beaucoup en commun, que c'est même nous qui leur devons le plus.

"C'est par lui (le peuple juif), dit-il, que nous est parvenue toute la révélation de Dieu dans l'Ancien Testament et que nous avons hérité des divines promesses. Ses prophètes sont nos prophètes. Ses psaumes sont devenus notre prière. C'est à sa race qu'appartenait, en tant qu'homme, notre divin fondateur Jésus, fils de David, notre Sauveur, et aussi la Sainte Vierge Marie, notre Mère, et saint Joseph et les douze apôtres, et saint Paul, et l'Eglise primitive de Jérusalem. "Nous sommes spirituellement des Sémites", disait le pape Pie XI. Nous ne devons donc pas, sous peine de renier nos origines et de commettre une injustice, vouer le peuple juif à une réprobation collective."

"L'employé de coopérative lui aussi ne peut avoir d'activités politiques étant donné que son travail s'identifie très souvent avec l'entreprise elle-même. "Il ne faudrait pas conclure que les employés de la Fédérée et de ses subsidiaires n'ont pas le droit d'opinions politiques. Au contraire, c'est le devoir de tout bon citoyen de choisir librement ses représentants aux gouvernements et d'exercer son droit de vote lors des élections. Par contre, un employé doit, pour ne pas risquer de nuire à l'entreprise pour laquelle il travaille, en respecter le caractère et, par conséquent, s'abstenir d'exprimer publiquement, au travail ou ailleurs, ses opinions politiques et, à plus forte raison, de participer à des manifestations de cette nature."

"Je tiens donc à rappeler à chacun qu'il doit s'en tenir à l'attitude que je viens d'exprimer dans cette lettre en matière de politique. TOUTE INFRACTION OU MANQUEMENT A CETTE LIGNE DE CONDUITE SERONT JUGES SEVEREMENT PAR VOS EMPLOYEURS ET ILS POURRONT MEME ENTRAINER LE RENVOI D'UN EMPLOYE."

Un ami me signalait dernièrement une lettre adressée par le gérant général de la Coopérative Fédérée de Québec à tous les employés de cette institution et de ses subsidiaires. Après avoir établi que la Coopérative Fédérée entend rester neutre en politique, M. Raynald Ferron écrit aux employés:

"L'employé de coopérative lui aussi ne peut avoir d'activités politiques étant donné que son travail s'identifie très souvent avec l'entreprise elle-même. "Il ne faudrait pas conclure que les employés de la Fédérée et de ses subsidiaires n'ont pas le droit d'opinions politiques. Au contraire, c'est le devoir de tout bon citoyen de choisir librement ses représentants aux gouvernements et d'exercer son droit de vote lors des élections. Par contre, un employé doit, pour ne pas risquer de nuire à l'entreprise pour laquelle il travaille, en respecter le caractère et, par conséquent, s'abstenir d'exprimer publiquement, au travail ou ailleurs, ses opinions politiques et, à plus forte raison, de participer à des manifestations de cette nature."

"Je tiens donc à rappeler à chacun qu'il doit s'en tenir à l'attitude que je viens d'exprimer dans cette lettre en matière de politique. TOUTE INFRACTION OU MANQUEMENT A CETTE LIGNE DE CONDUITE SERONT JUGES SEVEREMENT PAR VOS EMPLOYEURS ET ILS POURRONT MEME ENTRAINER LE RENVOI D'UN EMPLOYE."

Si donc nous voulons combattre la discrimination, il ne suffit pas de faire la leçon à ceux qui exploitent les Noirs, mais encore et surtout de pratiquer l'amour de tous ceux qui vivent avec nous, quelle que soit leur race et quelle que soit leur religion.

Le cardinal Liénart conclut en disant que: "Il ne doit y avoir dans une âme chrétienne aucun esprit raciste. Non seulement nous ne pouvons haïr ni mépriser les Juifs, ni les Nord-Africains, ni les Noirs, ni aucun peuple de la terre, mais nous devons tous les aimer comme des frères et respecter en eux leur dignité humaine, parce que tous sont créés à l'image de Dieu, parce que tous sont appelés en Jésus-Christ à la même destinée d'enfants de Dieu."

Notre mission de chrétien est de "répandre dans le monde le sens de l'égalité de tous les hommes devant Dieu". Voilà un principe de vie que des syndicalistes, pour être logiques avec eux-mêmes, doivent à la fois pratiquer et prêcher.

Le peuple, ses représentants, son argent, ses affaires. (II)

DEUX LIBERTÉS PAR JOUR

Chers amis

Les lecteurs auront noté qu'il manquait une syllabe au titre de ma dernière chronique. Il serait gênant d'épeler ici cette syllabe, disons simplement que le titre aurait dû se lire: "Lettre à mes concitoyens". En ouvrant la dernière livraison du journal, la "Lettre à mes concitoyens" m'a fait penser à l'attitude de bon nombre de politiciens qui semblent considérer les citoyens comme leur propriété. Dans leur esprit, les électeurs existent pour eux, pour faire fonctionner leur machine à voter alors que le sens commun d'un enfant de 8 ans suffirait à établir que c'est l'homme politique qui doit se mettre au service du bien commun.

Un cas

Mais venons-en à notre propos d'aujourd'hui. Un ami me signalait dernièrement une lettre adressée par le gérant général de la Coopérative Fédérée de Québec à tous les employés de cette institution et de ses subsidiaires. Après avoir établi que la Coopérative Fédérée entend rester neutre en politique, M. Raynald Ferron écrit aux employés:

"L'employé de coopérative lui aussi ne peut avoir d'activités politiques étant donné que son travail s'identifie très souvent avec l'entreprise elle-même. "Il ne faudrait pas conclure que les employés de la Fédérée et de ses subsidiaires n'ont pas le droit d'opinions politiques. Au contraire, c'est le devoir de tout bon citoyen de choisir librement ses représentants aux gouvernements et d'exercer son droit de vote lors des élections. Par contre, un employé doit, pour ne pas risquer de nuire à l'entreprise pour laquelle il travaille, en respecter le caractère et, par conséquent, s'abstenir d'exprimer publiquement, au travail ou ailleurs, ses opinions politiques et, à plus forte raison, de participer à des manifestations de cette nature."

"Je tiens donc à rappeler à chacun qu'il doit s'en tenir à l'attitude que je viens d'exprimer dans cette lettre en matière de politique. TOUTE INFRACTION OU MANQUEMENT A CETTE LIGNE DE CONDUITE SERONT JUGES SEVEREMENT PAR VOS EMPLOYEURS ET ILS POURRONT MEME ENTRAINER LE RENVOI D'UN EMPLOYE."

Un cas

Mais venons-en à notre propos d'aujourd'hui. Un ami me signalait dernièrement une lettre adressée par le gérant général de la Coopérative Fédérée de Québec à tous les employés de cette institution et de ses subsidiaires. Après avoir établi que la Coopérative Fédérée entend rester neutre en politique, M. Raynald Ferron écrit aux employés:

"L'employé de coopérative lui aussi ne peut avoir d'activités politiques étant donné que son travail s'identifie très souvent avec l'entreprise elle-même. "Il ne faudrait pas conclure que les employés de la Fédérée et de ses subsidiaires n'ont pas le droit d'opinions politiques. Au contraire, c'est le devoir de tout bon citoyen de choisir librement ses représentants aux gouvernements et d'exercer son droit de vote lors des élections. Par contre, un employé doit, pour ne pas risquer de nuire à l'entreprise pour laquelle il travaille, en respecter le caractère et, par conséquent, s'abstenir d'exprimer publiquement, au travail ou ailleurs, ses opinions politiques et, à plus forte raison, de participer à des manifestations de cette nature."

"Je tiens donc à rappeler à chacun qu'il doit s'en tenir à l'attitude que je viens d'exprimer dans cette lettre en matière de politique. TOUTE INFRACTION OU MANQUEMENT A CETTE LIGNE DE CONDUITE SERONT JUGES SEVEREMENT PAR VOS EMPLOYEURS ET ILS POURRONT MEME ENTRAINER LE RENVOI D'UN EMPLOYE."

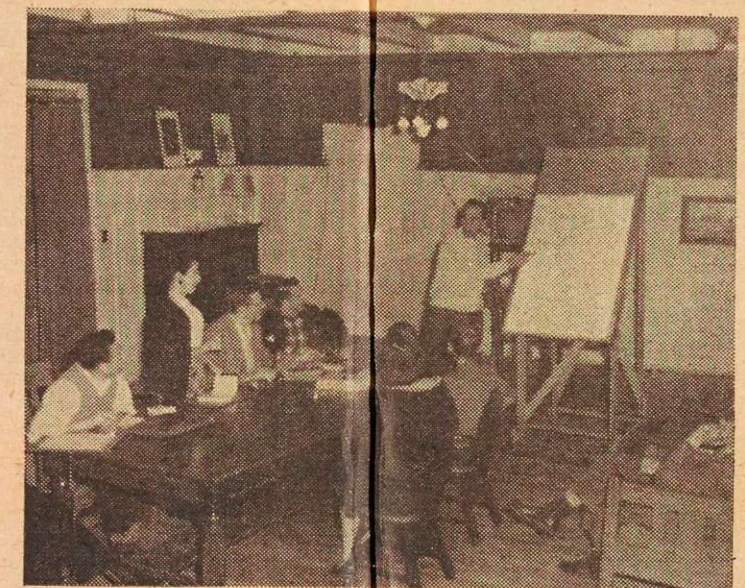
Si donc nous voulons combattre la discrimination, il ne suffit pas de faire la leçon à ceux qui exploitent les Noirs, mais encore et surtout de pratiquer l'amour de tous ceux qui vivent avec nous, quelle que soit leur race et quelle que soit leur religion.

Le cardinal Liénart conclut en disant que: "Il ne doit y avoir dans une âme chrétienne aucun esprit raciste. Non seulement nous ne pouvons haïr ni mépriser les Juifs, ni les Nord-Africains, ni les Noirs, ni aucun peuple de la terre, mais nous devons tous les aimer comme des frères et respecter en eux leur dignité humaine, parce que tous sont créés à l'image de Dieu, parce que tous sont appelés en Jésus-Christ à la même destinée d'enfants de Dieu."

Notre mission de chrétien est de "répandre dans le monde le sens de l'égalité de tous les hommes devant Dieu". Voilà un principe de vie que des syndicalistes, pour être logiques avec eux-mêmes, doivent à la fois pratiquer et prêcher.

re de politique. TOUTE INFRACTION OU MANQUEMENT A CETTE LIGNE DE CONDUITE SERONT JUGES SEVEREMENT PAR VOS EMPLOYEURS ET ILS POURRONT MEME ENTRAINER LE RENVOI D'UN EMPLOYE."

Je sens le besoin de dire tout de suite que je ne suis pas d'accord. Il serait admissible certes que, dans notre contexte poli-



Au Collège du Travail... Pierre-Elliott Trudeau explique la Constitution canadienne à un groupe de syndiqués.

tes possibilités, au choix des détenteurs de l'autorité.

Si j'ai voulu faire allusion à cet événement, ce n'est certes pas pour faire mauvaise presse à la Coopérative Fédérée. Cette institution, qui groupe des centaines de coopératives agricoles à travers la province, a rendu d'immenses services aux travailleurs agricoles et mérite l'estime de tous ceux qui préconisent la réalisation, en notre pays,

des Travailleurs unis des salaires, a protesté contre le geste posé par le gérant général et a souligné une contradiction qui ne manque pas d'intérêt. Le contrat de travail entre la Coopérative Fédérée et les employés de l'une de ses entreprises subsidiaires prévoit un congé sans solde et une garantie de réembauchage pour tout employé qui serait élu conseiller municipal ou député provincial ou fédéral!

Droit d'association

Dans l'esprit des remarques qui précèdent, je me propose de revenir un de ces jours sur les manoeuvres antisyndicales de certaines coopératives agricoles locales. On comprend difficilement comment des producteurs qui se sont basés sur le droit d'associations pour améliorer leur situation économique, nient d'une façon radicale ce même droit à un groupe de travailleurs: leurs employés. De telles attitudes proviennent sans doute d'une grave incompréhension. Il faut espérer qu'en multipliant les contacts nous en arriverons un jour à établir une solide collaboration à tous les échelons et pour tous les secteurs, entre le mouvement coopératif et le syndicalisme ouvrier. Il s'agit fondamentalement d'un dialogue entre amis. Coopérateurs et syndicalistes sont des alliés naturels, il serait bon que l'on cesse, de part et d'autre, de l'ignorer.

Liberté académique

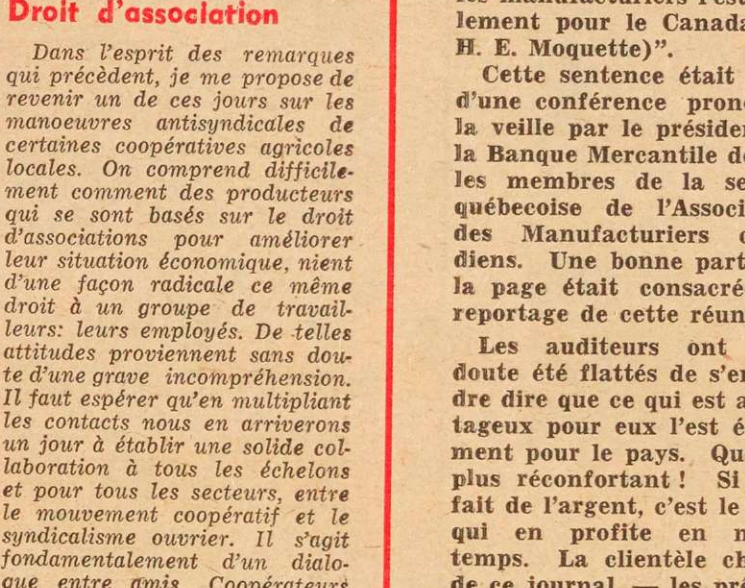
Le même jour où l'on m'a remis une copie de la lettre de M. Ferron, André Laurendeau publiait, dans Le Devoir, un éditorial intitulé: "A propos des libertés universitaires". Cet article débutait comme suit: "Un spécialiste des sciences politiques est quatre fois invité en 8 ans à donner des cours à l'Université de Montréal. Trois fois au moins, les autorités supérieures annulent la proposition formulée par la Faculté des sciences sociales."

"Le professeur ainsi démis s'appelle Pierre-Elliott Trudeau. Cela suffit-il à régler le problème?"

(Suite à la page 7)

des possibilités, au choix des détenteurs de l'autorité.

Si j'ai voulu faire allusion à cet événement, ce n'est certes pas pour faire mauvaise presse à la Coopérative Fédérée. Cette institution, qui groupe des centaines de coopératives agricoles à travers la province, a rendu d'immenses services aux travailleurs agricoles et mérite l'estime de tous ceux qui préconisent la réalisation, en notre pays,



Au Collège du Travail... Pierre-Elliott Trudeau explique la Constitution canadienne à un groupe de syndiqués.

tes possibilités, au choix des détenteurs de l'autorité.

Si j'ai voulu faire allusion à cet événement, ce n'est certes pas pour faire mauvaise presse à la Coopérative Fédérée. Cette institution, qui groupe des centaines de coopératives agricoles à travers la province, a rendu d'immenses services aux travailleurs agricoles et mérite l'estime de tous ceux qui préconisent la réalisation, en notre pays,

des Travailleurs unis des salaires, a protesté contre le geste posé par le gérant général et a souligné une contradiction qui ne manque pas d'intérêt. Le contrat de travail entre la Coopérative Fédérée et les employés de l'une de ses entreprises subsidiaires prévoit un congé sans solde et une garantie de réembauchage pour tout employé qui serait élu conseiller municipal ou député provincial ou fédéral!

Droit d'association

Dans l'esprit des remarques qui précèdent, je me propose de revenir un de ces jours sur les manoeuvres antisyndicales de certaines coopératives agricoles locales. On comprend difficilement comment des producteurs qui se sont basés sur le droit d'associations pour améliorer leur situation économique, nient d'une façon radicale ce même droit à un groupe de travailleurs: leurs employés. De telles attitudes proviennent sans doute d'une grave incompréhension. Il faut espérer qu'en multipliant les contacts nous en arriverons un jour à établir une solide collaboration à tous les échelons et pour tous les secteurs, entre le mouvement coopératif et le syndicalisme ouvrier. Il s'agit fondamentalement d'un dialogue entre amis. Coopérateurs et syndicalistes sont des alliés naturels, il serait bon que l'on cesse, de part et d'autre, de l'ignorer.

Liberté académique

Le même jour où l'on m'a remis une copie de la lettre de M. Ferron, André Laurendeau publiait, dans Le Devoir, un éditorial intitulé: "A propos des libertés universitaires". Cet article débutait comme suit: "Un spécialiste des sciences politiques est quatre fois invité en 8 ans à donner des cours à l'Université de Montréal. Trois fois au moins, les autorités supérieures annulent la proposition formulée par la Faculté des sciences sociales."

"Le professeur ainsi démis s'appelle Pierre-Elliott Trudeau. Cela suffit-il à régler le problème?"

(Suite à la page 7)

ECONOMIE

"Bon pour les compagnies, bon pour le Canada"... ?

(par Maurice LADOUCEUR)

Mercredi le 27 avril dernier, un titre de trois lignes, couvrant les huit colonnes de la dernière page de l'ACTIION CATHOLIQUE, ne pouvait échapper au lecteur le plus distrait de ce journal. Il se présentait comme suit: "Ce qui est avantageux pour les manufacturiers l'est également pour le Canada (M. H. E. Moquette)".

Cette sentence était tirée d'une conférence prononcée la veille par le président de la Banque Mercantile devant les membres de la section québécoise de l'Association des Manufacturiers canadiens. Une bonne partie de la page était consacrée au reportage de cette réunion.

Les auditeurs ont sans doute été flattés de s'entendre dire que ce qui est avantageux pour eux l'est également pour le pays. Quoique de plus réconfortant! Si l'on fait de l'argent, c'est le pays qui en profite en même temps. La clientèle choisie de ce journal, — les prêtres, les soeurs, les frères et toutes les autres bonnes gens, (il y en a plusieurs milliers) — n'a probablement pas été frappée par cette bourde qui, à force d'être répétée sur tous les tons, même dans les publications les plus épurées, les plus orthodoxes, devient une de ces vérités que l'on ne songe plus à mettre en doute.

Il faut dire qu'une telle affirmation n'est pas nouvelle. C'est même un des articles principaux du credo de la religion capitaliste. Car le capitalisme, comme toute religion, a ses dogmes. Combien de fois depuis quinze ans n'a-t-elle pas été remâchée par le défunt premier ministre de la province avec d'autres idioties du même genre à chaque inauguration d'édifices commerciaux ou industriels. Il croyait à cela autant qu'à l'identité des intérêts de sa fonction avec ceux de son parti. Il y mettait tout le prestige de sa fonction et toute l'influence de son action. Comme autrefois ce qui était de l'intérêt du roi était par le fait même l'intérêt du royaume!

A quoi un pareil dogme tient-il, tant sur le plan doctrinal que sur le plan pratique? Est-ce qu'il y a possibilité d'identifier les intérêts des manufacturiers avec ceux du pays ou ceux du pays avec ceux des manufacturiers?

Dans un pays où le catholicisme n'aurait eu aucune influence, où la morale sociale chrétienne n'aurait jamais été enseignée, on pourrait, en forçant, ne pas trop être surpris de l'acceptation de cette identification d'intérêts entre un groupe particulier et l'ensemble de la société. Mais quand on songe que tous nos professionnels, tous ceux qui sont passés par l'université et les collèges classiques ont entendu parler des distinctions qui existent entre le bien général et le bien particulier, on ne peut manquer d'être étonné du peu

d'influence pratique de l'enseignement philosophique. La société n'est pas formée d'un agglomérat d'individus ou de groupes. Si le bien commun se déverse sur l'ensemble des membres de la communauté, il est faux de dire que le bien des individus ou de certaines catégories soit nécessairement le bien de la communauté. C'est l'erreur du libéralisme économique. Cela ne veut pas dire que les intérêts particuliers ne sont pas légitimes, mais on n'a jamais le droit de les élever à la dignité et à la valeur du bien général, ou, ce qui revient au même, ravaler le bien général au bien des particuliers.

L'identification de ces intérêts, si l'on veut être logique, amène nécessairement le passage de l'économie du plan du droit privé à celui du droit public, tout comme cela se fait dans les pays derrière le rideau de fer. Car si les intérêts des manufacturiers sont les intérêts du pays, il n'y a plus aucune raison de les laisser conduire et aménager par d'autres que l'Etat. Il revient en propre à l'Etat de contrôler et de diriger ce qui est d'intérêt général. C'est le renversement de l'ordre des choses que de laisser des intérêts particuliers s'arroger de tels privilèges.

Voyons maintenant, dans la pratique, comment cette identification est fautive. Les travailleurs et les syndicats ouvriers savent bien que la prospérité d'une entreprise n'amène pas nécessairement la prospérité de tous les agents de production. S'il est vrai qu'une entreprise marginale ou sur le bord de la banqueroute ne peut pas payer de salaires, car elle ne peut pas donner ce qu'elle n'a pas, pourquoi donc les syndicats sont-ils obligés de tant se battre pour obtenir leur part dans les entreprises prospères? Il y a là un problème de distribution qui ne se fait pas automatiquement. Le même phénomène se passe si l'on se place sur le plan de l'économie générale. On n'a qu'à observer ce qui arrive en notre pays depuis quelques années. La production, la productivité s'accroissent régulièrement. Les profits des compagnies connaissent des sommets sans précédent. Pourtant le chômage est là qui empêche des centaines de milliers de travailleurs de gagner leur vie. Encore en mars dernier, il y en avait plus d'un demi-million au Canada. Et nous particulièrement de la province de Québec, nous savons fort bien que la prospérité économique depuis la fin de la guerre n'a pas bénéficié également à l'ensemble de la population. Cela crève les yeux.

Mais aussi longtemps que le dogme du libéralisme économique identifiant les intérêts des manufacturiers avec ceux du pays ne sera pas mis en doute, il ne faut pas se surprendre si l'Etat ne s'occupe que de protéger leurs intérêts et si les modifications apportées à la législation du travail destinées à affaiblir les syndicats en avantant les employeurs soient considérées requises par le bien général.

Imaginez-vous donc un seul instant que les ouvriers se mettent à identifier leurs intérêts

à ceux du Canada. Quelle serait la réaction de toute la presse, de toutes les bonnes gens? On ferait appel aux principes de la suprématie du bien général sur le bien particulier, on dénoncerait les syndicats ouvriers, on crierait au communisme. Comment se fait-il donc que ces mêmes principes ne s'appliquent plus ou sont oubliés lorsqu'il s'agit des manufacturiers? C'est que nous avons tellement été abreuvés des dogmes du capitalisme libéral que leur fausseté tant théorique que pratique ne nous apparaît même pas.

Séminaire pour les syndiqués d'Afrique

(Christlabor) — Sous le titre de "Séminaire d'Etudes et de Recherches Panafricaines" a été solennellement inaugurée, le 21 avril 1960, la troisième session de l'Université Ouvrière Africaine à Cotonou (République du Dahomey).

Une cinquantaine de dirigeants du Syndicalisme Croyant appartenant aux organisations de Mauritanie, du Dahomey, du Gabon, du Sénégal, du Soudan, de la Haute Volta, de Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Congo, du Togo, de la Nigéria de Madagascar et du Congo belge participent à ces assises.

Les travaux de cette conférence, qui durera 10 jours, sont orientés sur l'étude approfondie des problèmes économiques africains au moment où les pays qui composent ce continent accèdent à l'indépendance. C'est la première fois qu'une Conférence économique purement africaine est organisée à ce niveau par les organisations syndicales.

CIGARETTES EXPORT BOUT UNI OU FILTRE

DIX ANS de syndicalisme chrétien au Viet-Nam

(Christlabor) — C'est en présence de nombreuses personnalités éminentes de la vie politique, sociale et économique, ainsi que de Gaston Tessier, Président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (CISC), que s'est ouvert, le 22 avril, à Saïgon, le congrès triennal statutaire de la Confédération Vietnamienne du Travail Chrétien (CVTC).

Le Congrès, auquel participent quelque 500 délégués venus de toutes les parties du Sud-Vietnam, est présidé par Tran-Quoc-Bun, Président de la CVTC et vice-président de la CISC.

La Confédération, qui compte 650,000 affiliés, commémore ses dix années d'existence.

Il nous suffirait de remonter

POLITIQUE FEDERALE

Un nouveau parti

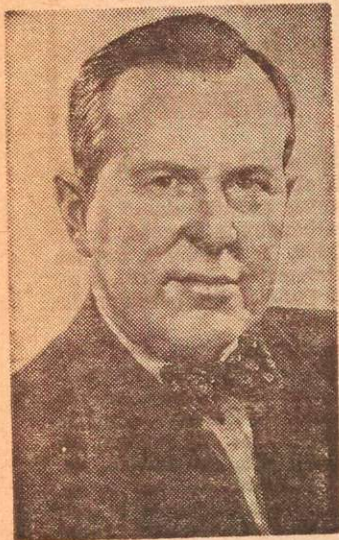
ou le procès du libéralisme canadien

(par Paul NOGARET)

Comme les observateurs le prévoyaient, le Congrès du Travail du Canada s'est prononcé en faveur de la formation d'un nouveau parti politique en collaboration avec le P.S.D.

Les délégués au congrès biennal, tenu à Montréal en fin d'avril, ont adopté à une forte majorité le rapport de leur Conseil exécutif portant sur la question et l'ont mandaté de poursuivre le travail déjà commencé pour cette fois le mener à terme.

Tout indique que le mouvement sera lancé au début



M. PEARSON

... la victime naturelle

de l'an prochain, soit avant les élections fédérales de 1962. L'évolution du C.T.C. vers l'action politique directe est un développement majeur dans l'histoire du syndicalisme canadien; elle entraînera certainement des transformations profondes dans notre climat politique et aura des répercussions sociales et économiques.

La C.T.C.C. n'a pas encore défini son attitude vis-à-vis du parti en voie de formation, bien qu'elle ait décidé, à son congrès de septembre dernier, de modifier sa constitution afin de permettre aux syndicats affiliés et aux membres de s'engager dans l'action politique.

C'est un fait que l'unité autour de cette question est loin d'être acquise; il paraît nécessaire à plusieurs de procéder avec prudence et de bien peser le pour et le contre. Quelle que soit l'orientation ultérieure de la C.T.C.C. en ce domaine, il reste qu'il sera intéressant de suivre les efforts du C.T.C. en vue du regroupement de tous les éléments libéraux et progressistes pour des fins électorales.

Pourquoi ?

Comment expliquer le désir assez soudain des organisations

ouvrières de participer d'une manière plus intime à l'administration des affaires publiques? Certes, depuis plusieurs années, il y a eu des velléités dans ce sens, mais aucune n'a conduit à une action concertée, massive. Le parti social-démocratique, fondé en 1933, n'a jamais réussi à canaliser le vote ouvrier. Pourtant, l'ancien Congrès canadien du travail avait laissé toute liberté à ses membres et à ses syndicats affiliés d'appuyer le CCF tant sur le plan financier qu'électoral. La plupart des intéressés ne s'en sont pas prévalu. Ils ont craint semble-t-il, comme un observateur l'a noté, qu'étant donné les origines agraires du PSD leurs voix ne soient enterées par celles des fermiers de l'Ouest, les premiers instigateurs du mouvement. Mais voici qu'en 1958, lors de son congrès de Winnipeg, le CTC, et je cite les termes mêmes de la résolution, "donne mandat au Conseil exécutif d'entreprendre immédiatement les démarches nécessaires en engageant des pourparlers avec le PSD, les associations agricoles et les autres individus et autres groupements intéressés" dans le but de formuler la constitution et le programme d'un nouveau parti politique. Que s'était-il donc passé pour que le syndicalisme fit une telle volte-face?

Réponse : une défaite

Tout simplement la cuisante défaite des libéraux après un règne de près d'un quart de siècle et l'avènement des conservateurs à la direction du pays. Aussi longtemps que le parti libéral, avec son programme de sécurité sociale, sa législation dans

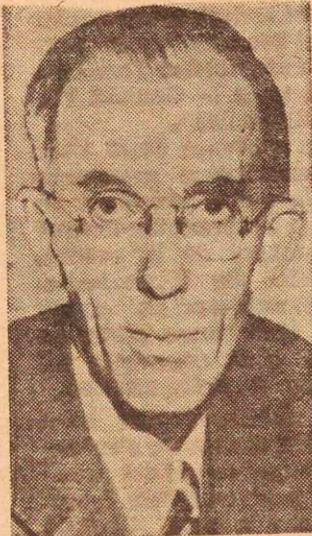


M. DIEFENBAKER

... la collaboration impossible

l'ensemble pro-ouvrière, ses affinités avec la gauche modérée, s'est maintenu au pouvoir sans heurter de front le mouvement syndical, celui-ci a trouvé cette situation satisfaisante et n'a pas pensé à passer à l'engagement politique. Il était plus avantageux pour lui d'appuyer un parti qui, sans être ouvrier, allait assez loin dans le sens de ses revendications que d'entrer de plain-pied sur la scène politique au risque de perdre quelques plumes et son... indépendance. D'autant plus que le syndicalisme canadien a profité de l'administration stable et prospère qu'ont

donnée les libéraux; sa croissance extraordinaire depuis la fin de la guerre s'est accomplie sous un gouvernement libéral. Les destinées et du mouvement syndical et du parti libéral semblaient donc liées; on aurait dit qu'il y avait un accord tacite



M. KNOWLES

... comme enjeu: l'avenir

entre les deux. Mais la situation s'est trouvée changée du tout au tout par la victoire des conservateurs. L'entente syndico-libérale ne pouvait pas continuer d'exister. On ne pactise pas avec un parti défait, désorganisé, et au surplus, dans l'opposition. Il ne pouvait pas être question d'autre part d'accorder un appui permanent à l'administration conservatrice, même si dans une certaine mesure une partie du vote ouvrier, en réaction contre les abus du régime libéral, avait contribué au succès de la nouvelle équipe. Devant un parti libéral décapité et forcé de recommencer presque à neuf et un parti conservateur en qui ils ne pouvaient pas avoir confiance, les chefs du CTC ne virent qu'une porte de sortie, celle de fonder un nouveau parti. Il y avait bien le PSD mais lui aussi avait perdu quelques plumes aux élections et, dans ces circonstances, il était préférable de ne pas se rallier à un parti marqué du signe de l'insuccès. Ne serait-il pas mieux de l'inviter plutôt à se joindre aux syndicats pour mettre sur pied une formation politique nouvelle?

Difficultés

Il a fallu quelque temps avant de convaincre le "rank and file" du bien-fondé de la participation directe à la politique. Dans les syndicats à direction internationale, l'expérience américaine de la séparation entre le syndicalisme et la politique jouait contre le projet. Mais des comités d'études ont été formés et, peu à peu, toute résistance s'est évanouie. Tout récemment, le président international des métallurgistes-unis d'Amérique s'est fait dire de se mêler de ses affaires après avoir conseillé à ses membres canadiens d'éviter l'action politique.

Circonstances favorables

Ajoutons par ailleurs que les circonstances ont aidé la cause des propagandistes du nouveau

Négociations plus difficiles?

La négociation collective promet d'être particulièrement difficile cette année et l'an prochain. La résistance patronale s'endurcit. Certains patrons tenteront d'affaiblir la protection et les autres avantages qu'offrent les contrats.

Il faut l'admettre: la propagande antiouvrière de la haute finance canadienne a eu quelque succès. Terre-Neuve, la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta ont passé des lois antiouvrières. La propagande contre les réalisations du mouvement ouvrier bat encore son plein. Il s'agit, comme on le devine, de mettre celui-ci sur la défensive.

Les revendications syndicales s'appuieront comme auparavant sur des comparaisons de salaires; on tiendra compte aussi des tendances en matière de salaires, des variations de la productivité, de la capacité de payer et des standards de vie. Sous tous ces critères généralement admis, on trouve la gestion fondamentale suivante: Dans quelle mesure le travailleur aura-t-il part à la capacité productive énorme et rapidement croissante de l'économie canadienne?

Samuel Gompers, fondateur de la Fédération Américaine du Travail, a naguère clairement défini la question en ces termes: "Je sais que nous vivons en régime de salariat et, TANT QU'IL DURERA, NOUS RECHERCHERONS UNE PART TOUJOURS PLUS GRANDE POUR LES TRAVAILLEURS, POUR LES PRODUCTEURS DE RICHESSE".

Automation pour le profit?

L'Association canadienne des manufacturiers a récemment dissipé toute confusion sur les buts de l'automation. Celle-ci tend-elle à rendre la vie plus facile, à accroître le bien-être, à augmenter l'emploi et à élever le niveau de vie? Pas du tout, répond l'A.C.M.: "Il faut se rappeler que LA SEULE JUSTIFICATION DE L'AUTOMATION, C'EST LE PROFIT". — (Mémoire au Comité législatif de la Colombie-Britannique. Le texte capital est de nous).

Une étude publiée aux Etats-Unis par le "National Industrial Conference Board" montre que les promesses avantages sociaux de l'automation n'ont pas été réalisées. Le nombre des ouvriers de la production a diminué tel que prévu. Mais la proportion des ouvriers de l'entretien a également décliné dans les usines automatisées. L'augmentation du nombre des collets blancs n'a pas été proportionnelle à la réduction du nombre des ouvriers de la production. Al Whitehouse, ancien directeur du Département des syndicats industriels de l'AFL-CIO, déclare:

"La technologie contemporaine appelle des augmentations de salaire et un niveau de vie plus élevé, ainsi que la réduction des heures de travail. Si cela ne se réalise pas, nous allons peut-être nous trouver menacés par l'abondance que nous sommes en mesure de créer."

(Renseignements ouvriers)

parti. Le gouvernement conservateur a failli à la tâche sur plusieurs fronts: le chômage a atteint de nouveaux sommets, la situation économique s'est détériorée, l'entreprise privée a empiété sur la fonction publique au désavantage de la majorité des citoyens. C'était facile de miser là-dessus pour persuader les syndicats hésitants à appuyer un instrument politique qui leur serait propre. La vieille raison à l'origine de la fondation du parti travailliste britannique a probablement servi ici; le représentant du "Trade Union Congress", Sir Thomas Williamson, l'a rappelé l'autre jour aux délégués du CTC: les syndicats anglais ont compris que les gains qu'ils obtenaient sur le plan industriel par les conventions collectives étaient annulés par les partis politiques réactionnaires. La politique d'indécision et d'indifférence du gouvernement Diefenbaker à l'égard des problèmes de la classe ouvrière, a confirmé à nouveau la validité de cet argument et a profité aux initiateurs d'un troisième parti.

Une victime

La victime du mouvement de politisation des syndicats, c'est le parti libéral. Les interrogations, les questions multiples, les

démarches diverses du CTC depuis deux ans à propos de la fondation d'un nouveau parti constituent le procès du libéralisme canadien; elles sont les pièces à conviction de l'acte d'accusation. Le sort du parti à naître dépend du comportement présent et futur des libéraux. C'est à ces derniers qu'il devra faire la lutte, s'il tient à se tailler une place dans notre système politique basé sur le bipartisme parlementaire. Il ne peut espérer prendre le pouvoir sans d'abord éliminer le parti libéral ou le réduire à une position nettement minoritaire. Il est difficile de prédire le résultat de cette lutte; à ce moment, l'avantage est nettement du côté libéral. Par un programme dynamique, par une action parlementaire imaginative et lucide, par une compréhension de tous les problèmes qui assaillent notre pays, les libéraux peuvent encore arrêter le mouvement vers l'établissement d'un parti de remplacement. Sauront-ils capitaliser sur la faiblesse du gouvernement Diefenbaker? Sauront-ils enfin tourner à leur avantage ce procès que leur a intenté le mouvement ouvrier, leur allié d'hier et demain peut-être leur ennemi le plus acharné? L'enjeu est important pour l'avenir du syndicalisme canadien.

LABOR NEWS FROM BRITAIN

THE EFFECT OF SCIENCE ON MEN IN INDUSTRY

With his flair for making the unorthodox move—to the delight of the onlookers—Viscount Hailsham, Britain's Minister for Science, chose to reverse the normal procedure and protocol when leading trade unionists asked to meet him. He went along to the Congress House headquarters of the Trades Union Congress instead of asking the trade unionists to call on him at his Ministry's offices. This was the first time a Minister had paid such a visit to Congress House.

Affable though Lord Hailsham

was—and cordial the reception given to him — this was no social engagement. Nor was it a meeting designed to reach conclusions, still less to take decisions, but rather an occasion to explore the mind and intentions of the Minister for Science, to put him in touch with the thoughts and aspirations of the trade unionists and to give him a sense of the misgivings that they have about some aspects of scientific research and its application in British industry.

Advance in Industry

Nobody was crying "Woe, Woe". The post-war record of Britain in such fields as atomic energy and jet propulsion, to mention two conspicuous examples, shows that the country does not lack the talent to invent nor the ability to turn invention to practical use.

Rather it was on the general size and scope of the United Kingdom's scientific endeavour and the speed with which the new devices, materials and methods move from the laboratory to the factory floor that the trade unionists wished to put their questions. And, particularly, they sought assurance that the Government was not neglecting to encourage the advance of science in industry.

The trade union movement as a whole has not shown itself frightened of the prospect of such advance. Four years ago, when automation became the first four-syllable word to hit the newspaper headlines for as far back as most reporters cared to remember, the T.U.C. refused to be panicked. Indeed, it said frankly that one big risk was not that automation would come too quickly, but that it might come too slowly — and that Britain,

which lives by trade (and with engineering products a large slice of its exports) might find itself left behind and its products outpriced or out-dated by lively competitors in the world's markets.

Higher Prosperity

Automation, the T.U.C. declared, was bound to form part of the scientific and technological progress which could yield higher prosperity, but unions would make it their duty to see that the human being was not forgotten when the machine and the method were being modernised.

Both before and since then the unions have plugged the theme that industry in Britain must invest heavily in its own scientific future.

The people with whom the Minister for Science discussed the latest variations on this theme were members of the specialist committees of the T.U.C., one dealing with production issues and the other, which has scientists of high repute regularly attending its meetings as advisers, reporting on scientific developments and prospects to the T.U.C.'s General Council.

A point strongly made by the trade unionists to Lord Hailsham

was that while some industries were enterprising enough, others were failing to invest enough in research, while in others the results of research were too slowly and patchily applied at the point of production or were scarcely to be found at all. Industries which were prone not to be sufficiently science-minded were those in which small firms predominate — and Britain as a whole still tends, despite the growth of large-scale industrial amalgamations, to be a nation of small firms: two-thirds of the workers in manufacturing industry are employed by firms that do not have more than 1,000 workers apiece on their pay-roll.

Research Development

This last factor underlines the necessity, in the T.U.C. mind, for the work of industrial research associations to be expanded and for the wide and speedy spreading of the scientific knowledge which emerges from their activities.

The unions were willing to help in this process: the number of research bodies in the various industries that admitted union representatives to their councils had grown steadily in recent years, but some were still not persuaded that unions had a vested interest in industry's scientific progress and could moreover help the research organisations by contributing out of their vast store of practical experience on the shop-floor in industry as well as gaining for themselves a closer knowledge of the prospects that science could open up for the workers in each industry.

The T.U.C.'s spokesmen recognized that the Minister for Science has no executive authority, that his task is to ensure that a proper balance is kept among the nation's major scientific activities, avoiding an over-concentration of research in a few fields, and that he is working more by persuasion than by direction. He has an overlooking function in relation to the Department of Industrial and Scientific Research, in the direction of which two T.U.C. nominees share, and which is to spend £1 million in the next few years on spreading scientific information in industry.

As the result of their talks with Lord Hailsham, the T.U.C.'s spokesmen are hopeful that he will be successful in using his considerable influence to stimulate industries to devote more of their resources to scientific research and its application and to see to it that the nation does not continue to go short of scientifically qualified manpower.

Cordialement,
Jean-Paul Lefebvre

NEWS & VIEWS
From Canada & Abroad

FEDERAL GOVERNMENT GOES IN FOR CHEAP LABOR

Col. Richard Taylor, of the Canadian Corps of Commissionaires, charged last week in Ottawa that private agencies are obtaining federal contracts to guard buildings at wage rates lower than those set out by the Federal Labor Department.

Col. Taylor said the National Gallery at Ottawa is an example. Private firms were paying their personnel \$1.00 an hour compared with the rate of \$1.15 an hour paid the C.C.C.

He also charged that some of these private organizations are manned by "moonlighting" civil servants or members of the armed services who hold regular government jobs by day, and guard duties at night.

CONTRACT LET FOR TANKER

Davie Shipbuilding Limited of Lauzon, Que., has won a contract of more than \$12,000,000 for a 22,000-ton naval tanker supply ship, it was announced from Naval Headquarters in Ottawa last week.

Davie Shipbuilding submitted the lowest of six bids. Exact amount of the contract was not given because the total cost will include machinery such as boilers which the Government will purchase elsewhere.

FISHER BLASTED AGAIN?

Howard Grafftey, 31 year old Conservative member of Parliament for Brome-Missisquoi riding in Quebec Eastern Townships described as "utterly ridiculous" Douglas Fisher's contention that French speaking Canadians have a conceit — a superiority complex — about their Canadianism.

Mr. Grafftey said he had spoken to many M.P.'s on both sides of the House and "a lot of them feel the silent treatment for Fisher is the best thing".

But Mr. Grafftey apparently didn't agree with that opinion. He launched a bitter attack against Fisher's views. He said the C.C.F. member "does not realize that life is more than an intellectual proposition".

"He spoke about things in my Province which are deeply believed in".

"For a man who has very rarely visited Quebec he gave us a dissertation on a few of the things that were troubling him".

Mr. Grafftey concluded his blast by saying "Quebec residents support that Canadianism which we have and which does not reflect "a superiority complex".

CITY EMPLOYEES UNION ELECTS OFFICERS

The National Union of Municipal Employees of Montreal C.C.C.L. which bargains for the city of Montreal's 3500 white collars workers has completed its full slate of officers. Armand Couture was elected second vice-president and André Lanciault director of the Secretariat. Jack Clarke was elected director by acclamation representing the English speaking element. Others elected to represent the different departments were Paul Jodoin purchasing of stores, George L'Allier and Paul Beauchemin, traffic, Arthur Rock, law, Joseph Gauthier, evaluation and revision, Philippe Crevier, Romeo Gentile, Clovis Pin and Robert Soulières, police, Conrad Bellefeuille, secretarial offices, Pierre Marleau, parks, and Gilles Marinier, public works.

Previously elected by acclamation were Rene Constant, president and Robert Langlois, vice-president. Other directors are Roger Laval, Roger Charbonneau, Olivier Gauthier, Arthur Germain, Claude Lachapelle and Charles Painchaud.

GLASS MOLDERS SETTLE STRIKE

51-day strike of glass molders ended with the signing of a 22-month labor contract being signed by the American Flint Glass Workers' Union and 20 companies making glass containers, in the Eastern United States. Wage and fringe benefits are to total 28 cents an hour.

A major issue how grievance disputes would be handled was settled in the union's favor. Over management objections, grievances are to go binding arbitration.

BOYCOTT RULING

A United State Supreme Court decision was viewed by union attorneys as upholding the right of unions to conduct consumer boycotts in connection with labor disputes.

The Court overruled a lower court order against picketing and boycott activities of the United Rubber Workers Union in a dispute with O'Sullivan Rubber Corporation.

Although the decision was based on provision of the Labor Act that were revised last year by Congress, labor attorneys contended that the 1959 changes will not void the ruling on consumer boycotts.

HOSPITAL INSURANCE BENEFITS GROWING

The U. S. Labor Department has reported an increase in union-management labor agreements that provide hospitalization benefits for retired workers and their dependents.

Over 40 per cent of labor contracts now give protection where 20 per cent gave it in 1955.

Canadian figures covering this particular benefit have not been released at this time.

VICKERS UNION MEETING

Members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. are asked to make note that the regular monthly membership meeting will be held in the union hall at the usual time this coming Monday May 16.

Deux libertés...

(Suite de la page 4)

Le lecteur comprendra facilement que si l'Université de Montréal n'a pas voulu admettre Pierre-Elliott Trudeau, ce n'est pas parce qu'on mettait en doute sa compétence. Les qualifications de Trudeau en matière de sciences politiques sont très bien établies et ceux de ses ennemis qui ont quelque notion de ces choses ne l'ont jamais attaqué sur ce point. Pour la liste des titres et des diplômes de P.-E. Trudeau et un solide plaidoyer en faveur de la liberté académique, je renvoie le lecteur à l'article d'André Laurendeau (18 avril 1960):

"Si j'ai voulu aujourd'hui faire état du cas Trudeau, c'était pour deux raisons: Premièrement, pour rappeler que tous les amis de la liberté et en particulier, les syndicalistes, devraient s'intéresser à la liberté universitaire, car elle conditionne dans une bonne mesure, notre progrès social. D'ailleurs, nous n'avons pas tellement de gens compétents que nous puis-

sions nous payer le luxe d'en sacrifier même quelques-uns aux chasseurs de sorcières et aux mythomanes de tout acabit".

Voilà la deuxième raison de mon propos. Ce n'est pas seulement à l'Université qu'on tente de détruire ou d'éliminer certains hommes en les traitant de gauchistes, d'anticongrues ou de dangereux révolutionnaires. L'étrouiteuse d'esprit et le conservatisme cherchent à se loger partout. Une certaine mentalité politique ne se fait pas scrupule d'utiliser abondamment la médisance et la calomnie si besoin est, de façon à atteindre plus sûrement son but. Ainsi, certains individus ont été l'objet d'un dénigrement systématique. On a dressé contre eux les épouvantails à corneilles. Par souci de la liberté, par souci aussi de la justice et de la charité que tout chrétien doit avoir comme objectifs, nous devrions prendre l'habitude de résister au coulage systématique des réputations.

HOSPITAL WORKERS SIGN FIRST CONTRACT**WORKING HOURS REDUCED AND SALARIES RAISED AT ST. CHARLES HOSPITAL IN JOLIETTE**

An advantageous and very beneficial collective labor agreement was signed last week between the Hospital Employees' Union of Joliette and the directors of St. Charles Hospital in Joliette, provincial psychiatric institution where over 500 mentally ill patients are undergoing treatment.

The new labor contract covering 165 employees is the first to be signed between the union and the hospital administration.

The signing of the contract was the outcome of many meetings of direct negotiations which at first were deadlocked but which eventually were crowned with success after the interven-

tion of Prime Minister Barrette and his Deputy Minister Jacques Casgrain.

The hospital workers have won a reduction in weekly working hours from 48 to 44 with same take-home pay and in addition their salaries have been boosted from \$5.00 to \$12.00 a week plus retroactive pay of \$75.00.

Employees with six months service the contract provides for a \$2.00 weekly pay raise which will be paid next year.

The president of the association, Mrs. J. B. Gagnon, told Le Travail that she was very pleased at the outcome of negotiations and the finalizing of the labor contract.

"We are very satisfied" she

said "with the conditions of this first labor agreement and with the cordiality and good will shown during the negotiations".

"Our thanks is extended to Prime Minister Barrette and Mr. Maurice Crepeau, administrator of the hospital who helped eagerly to speed up the final talks".

The contract was signed in the Apprenticeship Centre of Joliette between the two parties and the presence of Mr. Lucien Malouin, provincial conciliator, Mr. Noel Lacas, C.C.C.L. business agent and Mr. Angelo Forte, technical councillor for the National Federation of Hospital Service Employees C.C.C.L.

SHAWINIGAN**COMPANY REFUSES 1600 WORKERS ENTRY TO PLANT**

Some 1,600 chemical workers employed by the Shawinigan Chemicals Limited of Shawinigan and are members of the National Union of Chemical Product Workers C.C.C.L. were refused entry to the plant last week end by the company.

The employees were turned back when they attempted to enter the different entrances after having attended a meeting in the parish hall of St. Mark's Church in Shawinigan. The meeting was called after a deadlock occurred during talks held for the interpretation of the collective labor agreement and particularly for the cause of seniority.

According to Gerard Picard, technical councillor for the National Union of Chemical Product Workers C.C.C.L. the company ordered the foremen to give orders and insist upon their being obeyed even if they violat-

ed the collective labor agreement.

Union directors of the local and representatives of affiliated local unions of the Central Council had previously held a meeting to study the situation.

The chemical workers received this strong support from the Central Council of C.C.C.L. unions in the Shawinigan region, on Thursday night, and on the following morning at 8 o'clock a mass meeting was held in the parish hall of the church by the day shift workers and those working on the 4.00 p.m. to midnight shift.

When the night workers left the plant after completing their work they immediately proceeded to join their fellow workers at the meeting.

The meeting did not last two hours and a little before 10.00 a.m. the workers were turned away from the entrances to the plant by the company.

The ousted workers then set up picket lines to prevent foremen and office employees to leave or enter the plant.

Meeting between the two parties were held over the week end at the request of the company. During the first night of picketing the office employees were allowed to leave or enter the plant.

This was accorded later to the foremen. The picket line was a peaceful one with no unpleasant incident being reported.

Groups of policemen covered all entrances to the plant and as Le Travail goes to press both parties have kept contact with the other as other meetings with the company are expected to be held at any time.

SASKATCHEWAN LEADS NATION IN SOCIAL WELFARE LEGISLATION

During the session of the Saskatchewan Legislature which wound up last month, Minister of Labor C. C. Williams superheaded enactment of several important amendments to the Workmen's Compensation (Accident Fund) Act.

Effective July 1 all widows of men killed in industry will have their allowances raised from \$75 to \$100 a month, until they receive the Old Age Pension at the age of 70, when the amount will revert to \$75.

A widow who remarries will have the allowance discontinued but will receive a lump sum of \$2,000 instead of \$1,000.

The allowance to maintain orphans was increased from \$45 to \$50 a month.

NEW WAGE MINIMUM

Effective the first of April

this year a new minimum wage rate became effective in Saskatchewan. It is \$32 a week in all cities, towns, villages and hamlets for employees 18 years of age and over, \$30 per week for those under 18 for a 44-hour week in the 10 cities and 15 larger towns and a 48-hour week over the balance of the Province.

All employees, with the exception of farm hands and domestics are covered. The previous rate was \$30 and \$29 a week.

These rates are the highest of any province in Canada, and there is no difference in rates between male and female employees.

No account is taken of tips or gratuities. Wage earners employed in places where they are received are entitled to

retain these amounts with no deduction from their wages.

The Saskatchewan Holidays with Pay Act has for many years provided employees with two weeks holidays with pay per year or proportionate payment for less than a year, back to the day of employment.

In addition employees cannot be docked if they are not required to work on eight statutory holidays.

If required to work they must be paid time and one half for hours worked. In last year's session of the Legislature, will brought down legislation which provided that an employee with five or more year's service is entitled to 3 weeks paid holidays.

This has now been in effect for over a year and has been very well accepted by all concerned.

These Factual News Briefs Are Worth Knowing

That according to a survey of the situation in French speaking Ontario, 100,000 French Canadians in Ontario are lost to the French cause. The number of French Canadians living in Ontario who have their own schools and parishes and certain other organizations now totals 300,000.

That the labor councils of Montreal will soon organize a manifestation to bring before the Montreal Municipal Council the unemployment crisis which is at present rife in the metropolitan region.

That an organization in the University of Atlanta, Georgia, of some 4,000 colored students have pledged themselves to observe an economic boycott against stores in the city which refuse to employ or serve Negroes.

That Italian actors have been organized into a union and have sent an ultimatum to the State-owned T.V. system to sign a collective labor agreement. If refused they will strike.

That labor union officials and the Arabs have met to discuss reprisals to be taken against picketing an Arab ship in Montreal.

That nearly a thousand representatives of 94 countries were present at the opening of the International Women's Meeting organized for the 50th anniversary of "Women's International Day" founded in Copenhagen, Denmark in 1910.

That the provincial committee of the United Nations Foundation for Youth has elected for the first time an absolute bilingual executive which will allow for more efficiency and co-operation between French and English sections.

That the French Canadian Educational Association of Ontario have adopted an amendment to the constitution which stipulates that in the future no member of the association may take active part in elections at the provincial or federal level.

That the long-awaited National Conference for the Conservation of Natural Resources will definitely take place in Montreal in September 1961.

That representatives of the Catholic Teachers Alliance and the Federation of English Speaking Catholic Teachers met for the first time with commissioners of the Montreal Catholic School Commission with the view of signing a collective labor agreement.

That about 2000 Poles took part in a riot which broke out in the industrial city of Nowa Huta when city authorities tried to remove a cross from vacant land where a school was about to be erected.

That the Canadian Labor Congress expelled from its ranks the International Marine Workers' Union which groups 10,000 members and who previously had its affiliation suspended by the Executive Council of the CLC.

That two local unions, the International Seafarers Union and the Maritime Trades Union organized a picket in the port of Montreal to protest against the attitude of the United Arab Republic in refusing passage to certain foreign vessels through the Suez Canal.

That in the Isle Maligne plant of the Aluminum Company of Canada the company will spend two million dollars for the installation of new equipment. When completed the new plant will give jobs to another hundred workers.

That around 1500 doctors and specialists of America met in Mexico to study the latest developments in modern medicine, notably "space medicine" and the possible action on the nervous system.

That the convention of the International Federation of Journalists was held in Berne, 70 delegates representing professional associations and unions from the principle occidental countries were in attendance.

That the chemical industry of Canada will recommend increases in tariffs on certain imported chemical products and a general revision of the tariffs structure on chemical products in Canada.

That Field Marshall Montgomery says that nuclear weapons should be the last to be disposed of when the reduction of armaments begins. He said that at present they serve to prevent war.

That Pope John XXIII declared on the occasion of May 1 the day which is celebrated for labor, that social problems will find their solution in the application of Christian principles. His Holiness also warned against false theories.

That the Dominion Textile Company will build a large manufacturing plant in St. Elizabeth, just north of the city of Joliette.

That the world was shocked at the execution the other day of Caryl Chessman. Protest came from all large centres and from the most important people who raised their voices in protest to "this monstrous act" which dealt a severe blow to United States prestige.